

AR Prefecture

016-211601380-20240327-CCAS20240327_2-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE FLEAC**

En exercice :	11	Dûment convoqué, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLEAC s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de FLEAC, le 27 mars 2024 à 18h00, sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST.
Présents :	11	
Votants :	11	

Date de convocation du C.C.A.S : 14/03/2024

PRESENTS : Hélène GINGAST, Agnès BEL, Patricia LAINÉ, Jean-Louis NICOLAS, Christine CHAUVEAU, Christine VASLIN, Claudine VERNEUIL, Geneviève MOUHICA, Micheline ROCHE, Marie-Christine DOUCET, Denis HOUÉE.

ABSENTS EXCUSES : /

POUVOIRS : /

Secrétaire de séance : Agnès BEL

**2) Approbation du Compte de Gestion du receveur pour 2023 -
Budget « Aides et secours »**

Le Conseil d'Administration

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité des suffrages exprimés par 11 voix pour, zéro contre et aucune abstention

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AR Prefecture

016-211601380-20240327-CCAS20240327_2-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mars 2024

Ont signé au registre des délibérations : GINGAST Hélène, BEL Agnès, CHAUVÉAU Christine, LAINÉ Patricia, NICOLAS Jean-Louis, VASLIN Christine, MOUHICA Geneviève, ROCHE Micheline, DOUCET Marie-Christine, VERNEUIL Claudine, HOUÉE Denis

Pour copie conforme,
La Présidente du CCAS

Hélène GINGAST



A handwritten signature in black ink, appearing to be "HG", written over a horizontal line.

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 28 MARS 2024

Réception du : 28 MARS 2024

Et l'affichage du : 29 MARS 2024

La présidente,
Helene GINGAST



A handwritten signature in black ink, appearing to be "HG", written over a horizontal line.

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.